



## Société Coopérative de Locataires

Société civile à forme commerciale sous forme de société coopérative à responsabilité limitée

## Protocole d'accord pour le développement mixte sur le terrain des Cailles

### Communication du Conseil d'administration de la SCL LE LOGIS - FLOREAL

Watermael-Boitsfort, le 7 juillet 2021

Le Conseil d'administration du Logis - Floréal a validé le protocole d'accord sur le développement mixte au Chant des Cailles lors de sa séance du 21 juin dernier.

Ce protocole a pour vocation de concilier des enjeux sociétaux parfois perçus comme antagonistes que sont la construction de logements sociaux - en réponse à la pénurie de logements en Région bruxelloise - et le développement d'un projet d'agriculture urbaine, de dynamiques citoyennes et pédagogiques, de cohésion et de mixité sociale.

L'étude SAULE « Symbiose Agriculture Urbaine Logement Ecosystème », à laquelle s'est associé Le Logis-Floréal, avait pour objectif de démystifier cette dualité et de prouver qu'il est possible de développer un modèle où le projet d'agriculture et le projet urbain cohabitent en synergie.

La volonté du Conseil d'administration de la SISF est de développer un projet pilote exemplaire et inspirant, alliant les fonctions d'habitat et d'agriculture urbaine dans la perspective du développement durable des zones urbaines. Le Conseil d'Administration est effectivement convaincu qu'une conciliation des besoins de chaque partie est nécessaire et possible.

Fort de cette conviction, le Conseil d'Administration a inscrit Le Logis-Floréal dans une dynamique de dialogue et d'échanges.

Ce protocole est le résultat d'un groupe de travail, initié par le Cabinet de la Secrétaire d'Etat au logement, Madame Nawal BEN HAMOU, auquel ont participé les parties prenantes à savoir l'ASBL de la Ferme du Chant des Cailles, Le Logis-Floréal et la SLRB. Elles ont été invitées à présenter leurs enjeux, les objectifs poursuivis et les besoins inhérents au développement de leurs activités.

Le Conseil d'administration du Logis-Floréal a jugé le protocole équilibré. Il garantit à la Ferme le maintien des activités, tout en permettant au Logis-Floréal de rencontrer sa mission première à savoir offrir un toit à des ménages plus fragiles. Pour rappel, 50.000 ménages sont en attente d'un logement social à Bruxelles.

De plus, tout en limitant la construction de logements sociaux et moyens sur maximum 10 % du terrain, ce protocole permet au Logis-Floréal de répondre aux conditions de l'acte d'acquisition du terrain par

#### Siège social

Avenue Georges Benoidt, 22 – 1170 Bruxelles

TEL : 02 / 672. 33 .59 – 02/672.31.42

E-mail : [info@lelogisfloreale.be](mailto:info@lelogisfloreale.be)

[WWW.LELOGISFLOREAL.BE](http://WWW.LELOGISFLOREAL.BE)

Société au registre des personnes morales

N° d'entreprise : 0401.984.430

Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles

Société immobilière de service public régie par le Code bruxellois du Logement et agréée par la Société de logement de la Région de Bruxelles-Capitale sous le n° 2070

Le Logis au CPAS de Bruxelles, à savoir l'obligation de construire des logements à loyer modéré. Les zones affectées aux constructions ont été identifiées, les constructions seront de type habitat léger, elles devront préserver le coefficient de biotope du terrain.

La production de logements rencontre les objectifs du « Plan Logement Communal » initié par la Commune de Watermael-Boitsfort dans le cadre du projet « Alliance Habitat » en 2014.

Le Conseil d'administration du Logis - Floréal a par ailleurs noté qu'un PPAS, initié par la Commune de Watermael-Boitsfort, est en cours dans le périmètre du terrain. Il aurait souhaité être associé au Comité d'accompagnement en tant que propriétaire foncier majeur de la zone visée et au processus participatif en tant que société coopérative de locataires directement concernés. D'autant que certaines pistes discutées au sein du groupe de travail pour minimiser l'empreinte au sol des constructions sur le champ envisageaient une implantation des voiries - voir de certaines constructions prévues au projet - sur le terrain communal jouxtant le champ.

Enfin, à travers ce protocole, le Conseil d'administration souhaite accroître la cohésion sociale au sein du quartier grâce au développement du partenariat entre la Ferme du Chant des Cailles et Le Logis-Floréal et aux synergies nées de la cohabitation des 2 fonctions. Une convention d'occupation durable du terrain devra être conclue entre l'ASBL de la Ferme du Chant des Cailles et Le Logis-Floréal pour garantir à l'ASBL la pérennité de ses activités, tout en veillant à s'adresser également au public plus précarisé qui est généralement très éloigné des enjeux liés à une alimentation saine et équilibrée, en raison notamment de la faiblesse de revenus.

Le Conseil d'administration de la SCL LE LOGIS - FLOREAL